

Domaine Santé

Filière Nutrition et diététique

Recherche de l'Information et Education (RIE)

1. Caractéristiques du module

Code : S.DI.SO.1007.F.22

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☒ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 4

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☐ Module sur 1 semestre ☒ Semestre d'automne
☒ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf
 Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).
 Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Compétences principales

(Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « Compétences relatives aux professions de la santé »)

- **A2** : Elles conseillent les particuliers, certains groupes de population, les entreprises et les institutions afin qu'ils soient en mesure d'adopter une alimentation saine couvrant les besoins ou répondant à des besoins thérapeutiques.
- **A4** : Elles déterminent les interventions nécessaires, en tenant compte des facteurs physiologiques, physiopathologiques, psychologiques, sociaux et de l'influence de l'alimentation et des habitudes alimentaires sur la santé.
- **A5** : Elles initient les interventions basées sur les connaissances scientifiques actuelles et guident des individus ou des groupes de population spécifiques à adapter leur comportement alimentaire à leurs besoins individuels ou aux exigences thérapeutiques
- **B1** : Elles veillent à ce que les informations nutritionnelles destinées aux populations cibles reposent sur une communication adéquate et guident les individus ou les populations cibles dans le choix d'aliments favorables à la santé.
- **E1** : Elles participent à la mise en œuvre de mesures ou de projets de promotion de la santé et de prévention dans le domaine de la nutrition et de la diététique pour des populations cibles et/ou dans des contextes spécifiques.
- **F1** : Elles transmettent leurs connaissances spécifiques en nutrition à leurs pairs et à d'autres professionnels du domaine de la santé, les guident dans leur mise en œuvre et introduisent la dimension nutritionnelle dans les équipes interprofessionnelles.
- **G3** : Elles portent un regard réflexif sur leurs activités professionnelles et sur leur rôle de diététicien dans la pratique professionnelle et interprofessionnelle. Elles les enrichissent en échangeant avec d'autres spécialistes et par des activités ciblées de formation continue.

Objectifs généraux d'apprentissage

Unité 1 :

- Intégrer l'Evidence Based Practice dans l'acquisition de ses compétences et dans sa pratique
- Utiliser des références scientifiques et transmettre des informations de manière claire précise, concise et pertinente par le biais de la rédaction scientifique

Unité 2 :

- Concevoir et animer des cours, ateliers et conférences, en présentiel ou à distance, dans le domaine de la nutrition et de la promotion de la santé
- Créer des supports de communication selon les bonnes pratiques du graphisme
- Planifier des plans de communication
- Comprendre le fonctionnement des médias pour la récolte d'informations et leurs diffusions

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- **Unité 1** : Introduction à l'Evidence Based Dietetic Practice; sociétés savantes ; question PICO ; pensée critique ; recherche documentaire ; rédaction scientifique ; intégrité académique
- **Unité 2** : Pédagogie et andragogie ; communication ; graphisme ; journalisme

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours théoriques
- Enseignement en présentiel (synchrone)
- Travail encadré à distance (asynchrone)
- Séminaire d'intégration
- Travail personnel individuel

Exigences de fréquentation : La réalisation de toutes les activités à distance est obligatoire. Un taux de présence de 80% est exigé. En cas de taux inférieur ou de non-réalisation des activités à distance, l'étudiant-e n'est pas autorisé à se présenter aux examens.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

- A. Unité 2 - Un dossier écrit et une présentation orale en groupe (coefficient 3)
- B. Unité 1 – Un poster en groupe et une présentation orale individuelle (coefficient 1)
- Période : avant la période de formation pratique (FP1)

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) et (B) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués. De plus, le module est validé seulement si les notes des points (A) et (B) sont **les deux** suffisantes. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- ☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module ☐ Pas de remédiation
- si le dossier et la présentation orale (A) sont insuffisants, un complément portant sur les lacunes sera demandé
 - si le poster et la présentation orale (B) sont insuffisants, un complément portant sur les lacunes sera demandé

- Période : Période de remédiation du semestre de printemps semaine 35

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par le responsable de filière. » La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Sidonie FABBI

Enseignants : Se référer au syllabus

Descriptif validé le 07.07.2025 par

Pasqualina Riggillo
Responsable de la filière